



## DAPAP : un dispositif structurant en faveur du sport-santé en Auvergne Rhône-Alpes

En 2018, l'Agence Régionale de Santé-ARS et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports-DRAJES ont impulsé la création de Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) sur chaque département de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'enjeu de ce dispositif est de réunir les professionnels de santé et du monde sportif, afin d'accompagner toute personne dans la gestion de sa maladie chronique, ainsi que dans son choix d'activité physique régulière.

Guidée par des valeurs telles que le respect de la différence, l'engagement et le pouvoir de la diversité, l'association DAHLIR vise à faciliter l'épanouissement de publics vulnérables par un accompagnement sur-mesure vers des loisirs réguliers, de leurs choix

Fort de son expertise dans l'accompagnement des publics fragilisés, l'association porte ce dispositif dans 5 départements : l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et le Rhône.

### Le public cible :

Le DAPAP s'adresse à toute personne :

- porteuse de maladie chronique, en affection longue durée (diabète, cancer, maladie cardiovasculaire...),
- et / ou âgé de plus 70 ans, repérée fragile par un professionnel de santé,
- et/ou présentant un des facteurs de risques suivants : l'hypertension artérielle, le syndrome métabolique, la surcharge pondérale, l'obésité.

La sollicitation peut venir de son médecin traitant, d'un professionnel de santé référent, d'un travailleur d'une structure du médico-social, de la personne elle-même.

### Coordination et implication des acteurs :

La gouvernance du dispositif s'organise en comité de pilotage et en comité technique. Ces deux entités se réunissent de manière régulière tout au long de l'année, elles définissent la nature, la localisation et le nombre des actions produites. Elles sont composées des financeurs (Ex: ARS, DRJSCS, CPAM, CDF) des collectivités territoriales, du champ médical (Ex: URPS, ordre, médecins partenaires, réseaux) et du mouvement sportif (Ex: CDOS, CDOMS, Associations/Clubs partenaires).

L'association DAHLIR, en tant que porteuse du DAPAP est garante de la dynamique, mais en aucun cas son acteur unique. Cette organisation nous permet de faire vivre collectivement le dispositif en nous appuyant sur les richesses du territoire.



### LE PARCOURS DU PATIENT :

Le parcours débute par **un entretien motivationnel et des tests de conditions physiques.**

Ceux-ci sont menés par un chargé d'accompagnement de l'association DAHLIR. Ils ont pour but de faire un état des lieux de la situation de la personne, de définir les objectifs et le projet de reprise d'activité physique.

Les tests de conditions physiques permettent d'évaluer la souplesse, l'endurance, la force et l'équilibre. Ce qui permet de définir un premier niveau de capacité des fonctions locomotrices.

Quant à l'entretien, il apporte des informations sur la personne, son état de santé, sa situation sociale, ses ressources, sa mobilité, ses motivations, ses envies, ....

Nous cherchons à anticiper les éventuelles problématiques qui empêcheraient la réalisation de son projet et définissons ensemble ses objectifs à court et moyen terme.

## DAPAP : un dispositif structurant en faveur du sport-santé en Auvergne Rhône-Alpes



### LE PARCOURS DU PATIENT :

Nous construisons ensemble l'étape suivante. Nous proposons en fonction des besoins plusieurs possibilités :

- **la participation à un atelier passerelle** (1 ou 2 séances par semaine pendant 5 à 10 mois, encadrée par un enseignant APA hors DAHLIR, 10 participants maximum, multi activité),
- **une offre adaptée au sein d'un club** (référéncé Sport Santé ou Bien-être),
- **une pratique autonome dans un créneau de club ordinaire.**

Ainsi, notre parcours s'adapte aux besoins du futur pratiquant. L'accompagnement varie dans le temps et dans sa nature d'une personne à une autre.

Nous laissons le choix de l'activité au pratiquant en nous assurant de sa faisabilité. Nous prôtons une fréquence régulière (1 à 2 séances par semaine) qui s'inscrit dans la durée (adhésion à la structure pour l'année sportive...).

L'objectif à long terme est qu'il trouve une activité adaptée ou un niveau d'autonomie satisfaisant dans sa pratique, pour la maintenir dans le temps.

Nous réalisons **un suivi régulier (sur une durée de 2 ans)** auprès du bénéficiaire et de sa structure de pratique afin de vérifier que les conditions sont toujours favorables et l'impact de l'activité sur la santé du bénéficiaire.

Tout au long de notre parcours, **un échange régulier est fait avec le médecin traitant** pour l'informer de l'évolution du projet, via une messagerie sécurisée.



### LE LIEN AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF :

La structure sportive est au cœur de la pratique. Nous jouons le rôle de médiateur entre le pratiquant et son lieu d'activité.

Nous avons vocation à amener le bénéficiaire vers les séances existantes. Il est donc indispensable pour nous d'avoir un tissu associatif actif et volontaire sur nos secteurs d'intervention.

Nous travaillons auprès des associations sportives de proximité pour recenser les actions existantes et accompagner vers la montée en compétence des encadrants en les orientant vers des offres de formations adaptées.

